



Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

Les hommes mâles
voient toujours les
Produits
de Marque
— annoncés dans le —
Journal de Roubaix —
— Mais on est toujours —
— ostensiblement pour répondre —
— aux besoins de la clientèle

ABONNEMENTS.....	Nord et limitrophes.....	3 mois, 22.00;	6 mois, 40.00;	1 an, 78.00
	Autres départements.....	23.00;	43.00;	80.00
	Belgique.....	25.00;	48.00;	90.00
	Union Postale: Tarif A.....	35.00;	70.00;	140.00
	Tarif B.....	40.00;	80.00;	200.00

REDACTION..... ROUBAIX..... 63 à 71, Grande-Rue, Tél. 327.82, 327.83, 327.84
TOURCOING..... 22, rue Carnot, Tél. 37
LILLE..... 2, rue Faidherbe, Tél. 33.31
ANNONCES..... P. 2, Boulevard Poissonnière, Paris, Province 77.84
MOUSCRON..... 105, rue de la Station, Tél. 8.44

CHENOUÉ
POSTAUX
MON ARMEUR

BILLET PARISIEN

La dernière chance du Cabinet Flandin

Paris, 29 mai (Minuit).

La Commission des Finances ayant été reçue par M. Flandin à l'Hôtel Matignon, les commissaires ne cachent pas, après l'audition du Président du Conseil, la profonde impression que leur avait laissée leur visite. M. Flandin, encore très fatigué par sa blessure, n'a pas perdu sa force morale; il fait face avec courage à la situation et sait trouver les paroles qui communiquent la confiance qui l'anime. Son exposé a été clair, probant, pathétique. Il a démontré la nécessité des pleins pouvoirs avec une chaleur de conviction que semblaient partager ses auditeurs lorsqu'ils prirent congé de lui. Et pourtant, la Commission, par 25 voix contre 15, a rejeté la demande des pleins pouvoirs. Comment expliquer cette apparente contradiction ?

En fait, toute la situation parlementaire est traduite par ce vote de la Commission. Pour emporter une mesure de ce genre, il faudrait un Gouvernement qui s'appuie exclusivement sur l'opinion. Le Cabinet Flandin a succédé au Cabinet Doumergue comme représentant l'expression même du Parlement. Aujourd'hui, M. Flandin explique avec raison que l'œuvre entreprise ne peut être achevée par les procédures ordinaires et le Parlement se cabre. Ce qu'il était prêt à refuser à M. Doumergue, il le refuse plus nettement encore à M. Flandin.

Depuis le 8 novembre, les événements n'ont-ils pas, au surplus, relâché quelque peu les liens de l'Union nationale ? Les élections municipales aboutissant en maints endroits à la collusion des gauches, des Valoisians aux communistes, n'ont-elles pas affaibli le Gouvernement ? Tout cela a produit quelque effet sur une Chambre insuffisamment pénétrée des grands intérêts du pays.

La Commission a repoussé les pleins pouvoirs, mais elle a en même temps proclamé sa volonté de défendre le franc. Devant l'opinion déconcertée et attentive, les parlementaires prennent leurs précautions.

En fait, leur conduite montre un grand désarroi. De tous les dangers, le danger électoral leur semble actuellement le plus menaçant. C'est pour parer à ce danger que le groupe radical-socialiste a accepté de participer jeudi matin à la délégation des gauches. Ce n'est pas s'avancer que d'affirmer que de cette réunion d'un cartel qui englobe cette fois les communistes dépendra le sort du Cabinet Flandin.

Une chance subsiste pour le Gouvernement et cette chance réside dans la crainte salutaire qui inspire aux radicaux le retour éventuel des événements de 1926. Ils sentent bien que l'apparition d'un Cabinet purement cartelliste entraînerait immédiatement la chute du crédit, la panique et finalement la catastrophe monétaire. Si c'est un Gouvernement semblable que réclame la délégation des gauches, le Cabinet Flandin peut encore être sauvé, car beaucoup de radicaux voteront alors pour lui.

Mais si les socialistes acceptent d'entrer dans un ministère calqué sur la formule belge, c'en est fait irrémédiablement du Cabinet Flandin. Et l'on assistera aux diverses péripéties d'une crise qu'il ne sera peut-être pas facile de dénouer.

Une journée décisive pour le Cabinet Flandin

Bien que la Commission des Finances l'ait repoussé par 25 voix contre 15, le Gouvernement défendra aujourd'hui, devant la Chambre, son projet sur les pleins pouvoirs



M. GERMAIN-MARTIN EST INTERROGÉ PAR LES JOURNALISTES (Ph. Keystone.)

La Commission des Finances à l'Hôtel Matignon

Paris, 29 mai. — La Commission des finances s'est réunie mercredi matin, au Palais-Bourbon, un peu avant 11 h., et comme il était prévu, sur la proposition de son président, M. Malvy, a résolu de se rendre immédiatement à l'Hôtel Matignon, pour y recueillir les explications de M. Pierre-Étienne Flandin, président du Conseil, à propos du projet de pleins pouvoirs, sur lequel elle aura à délibérer l'après-midi.

M. Germain-Martin, ministre des Finances, a assisté à l'entretien avec le président du Conseil des membres de la Commission, au nombre de trente-cinq environ.

Le chef du Gouvernement, qui a reçu ceux-ci dans le salon réservé au Conseil de cabinet, les a tout d'abord remerciés d'avoir bien voulu, rompant avec la tradition et pour tenir compte des ménagements que nécessite encore l'état de son bras, lui épargner de se rendre à la Chambre.

Il a ensuite fait un exposé de la situation et des raisons qui ont amené le Gouvernement à demander au Parlement une délégation de pouvoirs, pour faire face à cette situation.

L'exposé de M. Flandin

M. P.-E. Flandin a déclaré tout d'abord que pour faire front à une situation exceptionnelle, il fallait au Gouvernement des pouvoirs exceptionnels et étendus. Il doit prendre rapidement des mesures indispensables pour sauver le crédit public et la monnaie. Son but est de créer une sorte de choc psychologique de nature à dérouter la spéculation internationale qui n'est pas dangereuse en elle-même, mais qui ne tarderait pas à le devenir si elle réussissait à travailler la masse de l'opinion française et à lui faire perdre confiance dans la stabilité du franc.

Le président du Conseil a répondu ensuite aux objections qu'il a cru relever dans les mouvements de l'opinion parlementaire :

1° Le projet de pleins pouvoirs peut-il arrêter le mouvement dévaluatoire ? Sur ce point, il a été formel et a montré le mécanisme qui permettrait cet arrêt.

2° Le projet n'est-il pas trop exorbitant des institutions parlementaires ? M. P.-E. Flandin rappelle à ce propos les précédents de 1924 et de 1934. Il a montré que le régime de la délégation de pouvoirs tel qu'il est prévu par le projet gouvernemental, après une étude juridique approfondie était parfaitement conforme aux principes de la constitution républicaine.

3° Les armes demandées par le Gouvernement pour combattre la spéculation et pour restaurer la situation budgétaire et rétablir l'activité économique du pays seront-elles placées entre bonnes mains ? En répondant à cette question, le président du Conseil a rappelé que si on pouvait lui reprocher de n'avoir accompli que partiellement son programme ministériel, c'est parce qu'il ne disposait pas de pouvoirs suffisants pour agir comme il l'eût souhaité. Aussi est-ce précisément pour achever l'œuvre entreprise par lui qu'il demande à présent au Parlement de lui accorder les moyens qu'il considère désormais, après l'expérience passée, comme indispensables.

Il n'y aura pas de diminution de traitements des petits fonctionnaires

M. P.-E. Flandin a ajouté qu'il ne pouvait donner aux membres de la Commission des précisions sur les réalisations qu'il entend faire, mais qu'il pouvait cependant leur assurer qu'aucune compression brutale de dépenses ne serait effectuée et qu'il estimait en tout cas qu'aucun prélèvement ne devrait être effectué

La réforme des Assurances sociales

M. P.-E. Flandin n'a pas caché à ses auditeurs son intention de réformer certaines lois onéreuses comme celles des Assurances sociales, et de prendre toutes dispositions utiles pour stimuler l'activité économique du pays. « Si faut, a-t-il déclaré avec force, réaliser une déflation des dépenses, il faut aussi, je le dis devant le ministre des Finances, opérer une déflation des impôts. »

En terminant, le Président du Conseil a fait un vibrant appel à tous ceux qui ne veulent pas se faire les complices de la spéculation internationale et qui sont résolus à défendre les faibles contre les puissants.

Une question de M. Joseph Denais

Après cet exposé fort émouvant qui a été écouté dans le silence par toute l'assistance, un seul commissaire a posé une question, M. Joseph Denais, qui désirait savoir si le Gouvernement entendait associer la Commission des finances aux décisions prises en exécution de la loi sur les pleins pouvoirs.

M. P.-E. Flandin a répondu que telle était, en effet, son intention, à condition que ses décisions ne fussent pas subordonnées à des votes de la Commission et qu'il serait même heureux de lui faire part des réalisations obtenues.

M. Flandin sera jeudi à la Chambre

L'entrevue de la Commission des finances avec M. P.-E. Flandin s'est terminée quelques instants après midi. En quittant la présidence du Conseil, les commissaires ont été unanimes pour déclarer que l'exposé de M. Flandin avait été très remarquable et par instants très émouvant.

Ils ont tous, en tout cas, indiqué que M. P.-E. Flandin avait fait, en terminant, une déclaration très nette. Quelle que soit la décision prise cet après-midi par la Commission, il sera jeudi à la Chambre, au banc du Gouvernement, pour défendre son projet.

La Commission des Finances entend M. Germain-Martin...

La Commission des finances de la Chambre a examiné, l'après-midi, le projet de loi tendant à obtenir du Parlement une délégation pour prendre toutes mesures propres à réaliser l'assainissement des finances publiques, la reprise de l'activité économique, la défense du crédit public et le maintien de la monnaie.

M. Baret, rapporteur général, a fait un exposé d'ensemble, insistant sur la nécessité de réagir très rapidement, afin d'enrayer le développement de la spéculation et d'aboutir à l'assainissement budgétaire et financier.

Il a rappelé que la commission n'avait jamais cessé de se préoccuper de cette situation.

Après un échange de vues auquel prirent part divers commissaires, la commission a entendu M. Germain-Martin, ministre des Finances, qui a indiqué les différents aspects qu'a pris la spéculation. Il a donné des précisions sur l'importance de sorties d'or de la Banque. Il a exposé les moyens pour contrarier la spéculation : hausse du taux d'escompte, hausse du taux des avances sur l'or, hausse du taux des bons du trésor.

Le vote du projet combiné avec les mesures techniques que le Gouvernement a déjà prises doit renverser les tendances. (Lire la suite page 2.)

QUATRE NOUVEAUX EVÊQUES

Cité du Vatican, 29 mai. — Le Souverain-Pontife a nommé M. le chanoine Lucien Martin, curé de Saint-Joseph, à Nancy, évêque d'Amiens.

M. l'abbé Elle Durand, curé doyen de Lisle-sur-Tarn (archidiocèse d'Albi), évêque de Montauban.

M. le chanoine Joseph Choquet, vicaire général de Paris, évêque de Langres.

M. le chanoine Amédée Maisonneuve, supérieur du grand séminaire de St-Flour, évêque de Belley.

M. le chanoine Martin, qui est nommé évêque d'Amiens est né à Montenoisy le 17 janvier 1883. Ordonné prêtre en 1906, il a succédé en 1932, à la tête de la paroisse Saint-Joseph de Nancy et de la direction du théâtre de la Passion, au regretté Mgr Féité. Il est docteur en théologie.

Autonier volontaire dès le 2 août 1914 du 2^e régiment d'infanterie, il fut blessé à Capry en septembre, et démobilisé le 27 février 1919.

Il est chevalier de la Légion d'honneur et Croix de guerre pour sa brillante conduite au front.

LETTRE DE BRUXELLES

Discipline et désunion au Parlement

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)

BRUXELLES, 29 MAI 1935.

Un député socialiste a tenu à déclarer, hier à la Chambre, que le parti socialiste s'opposait à toute augmentation du temps de service militaire. Voilà donc la question posée officiellement. Au moment de cette déclaration, M. Devèze, ministre de la Défense nationale, était absent. Le seul ministre présent était M. de Man, socialiste. Il a gardé le silence. Les autres députés, catholiques et libéraux, ont fait de même.

C'est donc le désaveu de la tentative du ministre responsable. Nul n'a examiné ses déclarations, pour les contredire. Sont-elles exactes et la défense du pays est-elle compromise ? La question n'a pas été examinée. M. Devèze s'est-il trompé ; a-t-il exagéré ? Personne ne l'a démontré. La question ne sera pas posée, encore moins résolue.

En tout état de cause, se taire et ne rien faire n'étant pas une méthode de Gouvernement, M. Van Zeeland assume, en l'occurrence, une lourde responsabilité. Ou bien, il n'y a pas de danger pour la Belgique et alors le Gouvernement doit le dire, pour ne pas ébranler l'opinion ; ou bien, le danger est réel, et alors le Gouvernement doit parler, pour que chacun prenne ses responsabilités.

On peut croire que le Gouvernement parlera sans trop tarder, maintenant surtout qu'un député a posé la question devant la Chambre. On peut croire aussi que le Gouvernement est de l'avis de M. Devèze ; donc qu'il est contre l'opinion des socialistes.

Le conflit est donc viable aujourd'hui parmi les ministres, sur la question capitale de la défense nationale.

Comment se résoudra-t-il ? Nous pensons que les socialistes s'inclineront.

Quand des chefs comme MM. Vandervelde, Spaak et de Man leur parlent, les socialistes s'inclinent avec discipline.

Il ne veulent pas de collaboration ministérielle. Ils l'ont acceptée.

Ils voulaient le plan de Man. Ils l'ont mis en veilleuse.

Ils voulaient exclure M. Spaak. Ils en ont fait un ministre.

Personne n'est plus fidèle à la discipline de groupe, à la volonté des chefs, que les socialistes.

On voudrait voir cet exemple imité par les autres partis. A droite le flottement persiste. Il a fallu des mois pour s'entendre sur la nomination du président de l'Union Catholique ! Et, aujourd'hui qu'il est élu, on discute encore sa personnalité ! La droite parlementaire est sans président, depuis la constitution du ministère Van Zeeland. Elle parvient, après des mois, à se réunir pour le choix du nouveau président. Le débat dure une heure, les divisions apparaissent, la droite doit se séparer sans être parvenue à désigner son président ! Flamands et Wallons se sont de nouveau trouvés aux prises. Cette désunion diminue l'influence des catholiques sur la marche du Parlement.

On peut téléphoner aux navires en mer

Paris, 29 mai. — M. Georges Mandel, ministre des P.T.T., a prescrit, il y a déjà plusieurs mois, d'établir des communications téléphoniques directes par des voies exclusivement françaises entre la France et les navires en mer pourvus de postes de radiotéléphonie. Ce service a été ouvert le 29 mai, à l'occasion du départ de « Normandie ».

Les communications à destination du paquebot seront données par les bureaux téléphoniques auxquels les abonnés s'adresseront comme d'habitude. La taxe des communications téléphoniques sera de 225 francs lorsque le paquebot sera en-deça de 18° de longitude Ouest et de 450 francs au-delà.

LA HONGRIE : PITTORESQUE



Si ce couple de braves paysans hongrois n'avait pas adopté la bicyclette bien moderne pour faire sa promenade, on serait tenté de se croire transporté à une autre époque en regardant leur bicyclette.

Les méfaits de l'orage dans notre région

Nous avons signalé hier les nombreux dégâts occasionnés par la foudre et les pluies diluviennes qui accompagnèrent les orages qui ont éclaté lundi et mardi. Nous publions ci-contre quelques photographies qui permettent de se rendre compte de l'importance des dégâts.



CE QU'IL RESTE DES DEUX MAISONS INCENDIÉES A DOTIGNIES. En médaillon: M. FARMENTIER, QUI FUT PROJÉTÉ A QUELQUES MÈTRES PAR LA FULMINE.



UN ASPECT DU CHAMP DE SEIGLE APRÈS LE PASSAGE DE LA FULMINE QUI INCENDIA DEUX MAISONS A DOTIGNIES.



LE JARDIN D'UNE MAISON D'AMIENS ENTièrement RAVAGÉ PAR LA TROMBE D'EAU.

MARIUS "homme de lettres"

C'était la première carte de visite qu'il s'offrait. Le titre d'homme de lettres, méritait bien cette décision et comme s'il n'était pas suffisamment flatté, Marius y avait ajouté : « et membre de plusieurs sociétés savantes ».

— Homme de lettres, je te le pardonne, avait dit Olive, en clignant de l'œil, car l'ami inséparable ne paraissait pas ignorer ce qui avait fait de Marius un littérateur sans titre, mais « membre de plusieurs sociétés savantes », là, mon vieux, tu la saisis.

— Et le Club des Boulognais, qu'est-ce que tu en fais ? Faut-il pas être savant pour jouer aux boules.

— Adrofit, peut-être !

— Et mon Comité d'intérêt du quartier ! Qu'est-ce que tu en fais encore ? C'est y pas une science que de naviguer entre les élus pour obtenir ce que l'on désire.

— Ça va, ça va, tu as toujours raison, mais tout ceci nous brouillera voir-tu. Tant d'honneurs n'est point pour nous. N'était-ce pas le beau temps quand nous étions tout simplement, Olive et Marius, qui se rencontraient ?

— Sur la Carabière. Ah ! non. C'est la saie et il est bon d'en finir.

— En attendant, on n'avait que des amis et tu es en train de te tailler des ennemis.

— Des ennemis ! Le gros mot.

— Tu sais qui je veux dire, Escartefolle ne te pardonne pas de marcher dans ses plates-bandes.

— C'est un âne, ton Escartefolle.

— Un âne qui écrit comme un roi.

— Comme le roi des ânes.

— Ouf, mais il écrit tout seul, tandis que toi, si tu n'avais derrière...

— Chut ! s'écria Marius en regardant autour de lui, si on t'entendait !

— Tu vois ! On est obligé déjà de se cacher.

— Serais-tu jaloux ? par hasard.

— Ah ! non par exemple. Jaloux de qualités personnelles encore, mais tu sors obtenu grâce à un autre !

— Frotte de la table où ils causent depuis un instant, d'autres commencent à venir de s'installer et Marius qui craignait les écartés de langage d'Olive, changea la conversation, car il ne voulait nullement noter Marius, oh ! par du tout, que l'on avait fait de lui. Les contes de Marius connaissent le succès et cette association secrète commençait à être fort lucrative.

— Alors Marius, tu nous lis ta dernière composition ? demanda un commensal.

— Si vous voulez, dit négligemment l'ami d'Olive, et sans se faire prier davantage, il déplaça quelques feuilles de lit, à ses auditeurs ravis, un charmant conte d'amour.

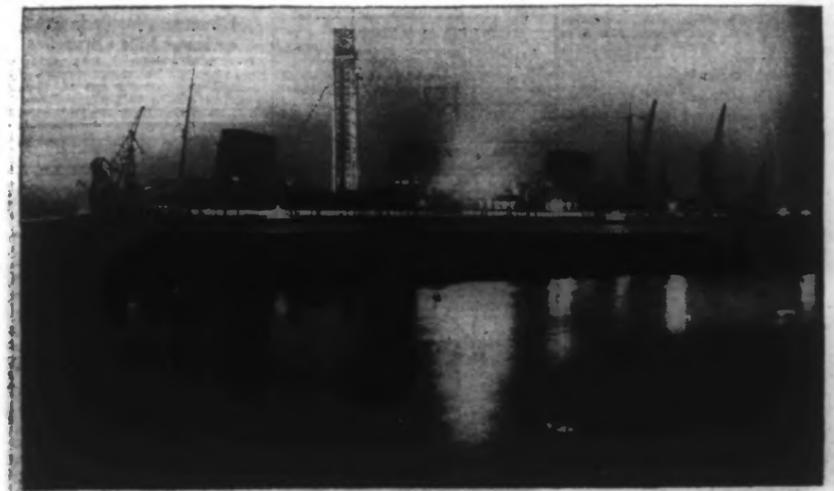
Escartefolle, qui se trouvait là, écartait avec attention. Quand la lecture fut terminée, il dit :

— Enfin, M. Marius, comment se fait-il que vous écririez des choses d'aussi bon goût que vous offrez avec votre visage au lieu de vous offrir avec votre visage, vos histoires de femmes et de amoureux.

— Il faut savoir changer son visage.

— Je constate, en tout cas, que vous avez fait des progrès rapides. Vous écrivez dans un français des plus corrects.

Le paquebot "Normandie" vogue vers New-York



LE PAQUEBOT « NORMANDIE » ILLUMINÉ (Ph. Franco-Presse.)

Le Havre, 29 mai. — Une grande animation a régné, dès la matinée, à bord de « Normandie », qui, mercredi, préparait son premier départ pour New-York, avec 1.070 passagers, dont 600 de première classe, 320 touristes et 150 de 2^e classe. Au début de l'après-midi, l'animation a cessé d'intensifier, grâce à l'arrivée des trois trains transatlantiques qui, successivement, devaient leurs voyageurs dans la nouvelle gare transatlantique d'où, par la passerelle d'honneur, ils gagnèrent le paquebot.

Les voyageurs se sont plu à constater le bon goût qui avait présidé à l'aménagement du paquebot, réalisé d'ailleurs par des industriels sélectionnés. A ce propos, rappelons que la plupart des tapis de caoutchouc ont été fournis par Hutchinson.

Ce dernier a quitté le quai à 18 h. 28 et le port à 18 h. 45, échangeant les saluts avec le sémaphore et les navires. Une foule immense a assisté au départ.